

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 31.12.2024 sous le
n°1224S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : D. Giauffer
Prix au n° 2 € -
Abonnement annuel 6 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 2 au NICE-SNES n° 276 de
septembre 2024

S3 aux S1 - Nice, le 16 octobre 2024

SOMMAIRE

P.1 Votes FSU
P.2 Calendrier et modalités des votes
Annexe 1 : Votes FSU
Annexe 2 : Procès-verbal de dépouillement
Annexe 3 : Liste des électeurs et d'émargement
des votants
Annexe 4 : Bulletin de vote

Votes FSU

du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024

Du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024 auront lieu les votes FSU préparatoires au Congrès National de la FSU de Rennes du lundi 3 février au vendredi 7 février 2025.

ATTENTION, plusieurs votes sont à émettre :

- **Un vote d'orientation fédérale nationale**
- **Un vote sur le rapport d'activité fédérale national**

Les listes et textes d'orientation, ainsi que le rapport d'activité fédérale nationale sont dans le supplément « POUR » n°259/octobre 2024 qui a été envoyé à tous les syndiqués.

Le matériel joint pour l'organisation du vote (en annexes)

* calendrier et modalités des votes,
* procès-verbal de dépouillement,
* bulletin de vote,

* liste des électeurs et d'émargement des
votants,
* affichette.

**Organisez les élections, dans votre S1,
du jeudi 7 novembre
au jeudi 28 novembre 2024.
Merci d'avance et bon courage à tous.**

Vous allez recevoir les enveloppes pour organiser le vote. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos sections départementales. Si vous n'avez pas de matériel, prenez contact avec la section académique du SNES-FSU qui mettra à votre disposition le matériel de vote. Vous pouvez consulter et imprimer la liste de vos syndiqués à partir du site national www.snes.edu/Adherents

En cas de force majeure, le vote peut se faire avec toute autre enveloppe de votre choix à condition de respecter les modalités de vote (sous double enveloppe) décrites ci-dessous.

Élections internes FSU du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024 : calendrier et modalités des votes

Le scrutin est ouvert du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024

Les **professions de foi** et les **listes** présentées par les différentes tendances, ainsi que le rapport d'activité fédérale national sont parus dans le supplément « POUR » n°259/octobre 2024 qui a été adressé à tous les syndiqués.

- **Clôture et dépouillement des votes dans les S1 le 28 novembre 2024 au soir, au plus tard.**
(Avancement possible de la date si la totalité des syndiqués a voté).

Dans les S1, avant l'ouverture des votes

- Mettre en place une **commission** chargée de l'organisation et du contrôle du vote.
(Composition : plusieurs membres du S1).
- Confectionner la **liste d'émargement**, à partir de l'imprimé ci-joint (annexe 3). Cette liste doit comporter tous les collègues syndiqués au SNES-FSU pour l'année 2024/2025 ou pour l'année 2023/2024, à l'exception de ceux ayant démissionnés du SNES-FSU. Se servir de la liste disponible sur votre espace adhérent, et contacter le S3 pour tout problème.
- Reproduire le **bulletin de vote** (modèle joint en annexe) en quantité suffisante.
- Pour les enveloppes de vote n°1 et 2, vous les recevrez par pli postal .

Dans les S1, pendant le vote

- Tous les syndiqués doivent être mis réellement en mesure de voter. On peut, par exemple, reproduire l'annexe 1 pour chaque électeur.
Le vote est individuel et secret.
- Chaque syndiqué vote **sous double enveloppe** :
 - l'enveloppe intérieure de couleur verte (fournie par votre S2), non cachetée, contenant le bulletin de vote, **ne doit porter aucune mention**,
 - l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la **signature du votant**. (donnée par votre S2).
- Chaque syndiqué signe la liste d'émargement en face de son nom.
- Si un syndiqué n'a pu émarger la liste d'émargement en même temps qu'il a voté, l'enveloppe extérieure portant son nom, sa catégorie et sa signature sera jointe à la liste d'émargement.
- Les syndiqués empêchés (conгés, etc...) peuvent adresser leur vote par correspondance à leur secrétaire de S1.
- Si un syndiqué n'est pas inscrit dans votre établissement, prévenir le S3 avant de prendre le vote, et veillez à ce qu'il vote soit à l'urne **soit** par correspondance.

Dans les S1, après le vote

- **Dépouiller le vote le jeudi 28 novembre** sous la responsabilité de la Commission constituée, dont les membres signent le procès-verbal ci-joint (annexe 2).
- **Attention:** toute prise en compte par le S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne **l'annulation du vote** de la section complète d'établissement par la Commission académique de dépouillement.
- **Conserver** les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au 9 décembre 2024 (réunion de la commission nationale de recollement des votes).
- Petit **lexique** électoral:
 - *inscrits*: tous les collègues à jour de leur cotisation 2024-2025 ou 2023-2024 au moment où ils votent (AJFID, AJNA, AJNAA, AJFUT, et NAJ sur la liste en annexe).
 - *votants*: les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,
 - *votes blancs et nuls* : on classera dans cette catégorie les votes suivants : enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...
 - *exprimés* : le nombre de votants, moins les blancs et les nuls.
- Faire des **copies des PV et listes d'émargement** et les conserver jusqu'au 9 décembre. **Faire parvenir le procès-verbal et la liste d'émargement scannés**, (en conservant les enveloppes des votants n'ayant pu émarger), **uniquement par mail**, à l'adresse :

s3nic@snes.edu

Si vous ne pouvez pas envoyer de scans des feuilles d'émargement et du PV, vous pouvez le **déposer au siège** de la section académique au plus tard **le 2 décembre à 12h**.

- Le résultat du vote d'un S1 ne peut être pris en compte par la Commission académique de dépouillement que si la liste d'émargement et le procès-verbal, dûment signés, l'accompagnent.

Les syndiqués isolés et retraités doivent voter par correspondance : ils recevront à cet effet un courrier spécial avec le matériel de vote : 1 enveloppe de couleur, 1 enveloppe T pour le retour, à compléter au verso et le bulletin de vote.

Les dépouillements départementaux

Ils seront faits au siège académique du SNES-FSU à Nice, par la Commission académique de dépouillement le 2 décembre 2024 à 14h30.

La conformité de la liste d'émargement sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement.

Pour tout problème contacter le SNES-FSU

tél. : 04.97.11.81.53, fax : 04.97.11.81.51

s3nic@snes.edu

NB : Les **congrès départementaux de la FSU** se tiendront :

- pour les Alpes-Maritimes, les 16 et 17 décembre 2024 au CREPS à Antibes
- pour le Var, les 12 et 13 décembre 2024 à l'Université de Toulon de La Garde.

Chaque congrès départemental de la FSU sera précédé par un **congrès départemental du SNES-FSU** :

- pour les Alpes-Maritimes, le jeudi 5 décembre 2024 au SNES-FSU de Nice
- pour le Var, le lundi 9 décembre 2024 à la Bourse du travail à Toulon

VOTES F.S.U.

jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024

Participent au vote **tous les syndiqués à jour de leur cotisation 2024-25 ou de leur cotisation 2023-24 avant l'ouverture des votes, le 7 novembre.**

APPEL À CEUX QUI NE SONT PAS ENCORE SYNDIQUÉS:

Faites vite parvenir votre cotisation à votre Trésorier de S1:

.....

Vous recevrez les deux types d'enveloppes de vote. En cas de problème prenez contact avec la section académique du SNES-FSU qui vous mettra à disposition le matériel de vote.

Le vote peut néanmoins s'organiser valablement avec toute enveloppe de votre choix à condition de respecter les modalités de vote sous double enveloppe.

POUR LES SYNDIQUÉS AYANT PAYÉ LEUR COTISATION DANS L'ÉTABLISSEMENT:

Le vote est **individuel et secret**.

Chaque syndiqué vote **sous double enveloppe** :

- l'enveloppe intérieure, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention,
- l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.

Chaque votant signe la liste d'émargement.

LE VOTE EST À DÉPOSER:

.....

LE DÉPOUILLEMENT aura lieu le / / 2024, à h.

POUR LES SYNDIQUÉS AYANT PAYÉ LEUR COTISATION AILLEURS QUE DANS L'ÉTABLISSEMENT :

Les syndiqués qui ont payé leur cotisation 2024-2025 ou 2023-2024 et qui ne figurent pas sur la liste d'émargement doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés : demander le matériel de vote au S1 et contacter le S3 (04 97 11 81 53) pour avoir la marche à suivre.

LE VOTE SERA À ENVOYER par courrier à
SNES-FSU - 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice

LE DÉPOUILLEMENT ACADÉMIQUE aura lieu au local du SNES-FSU à Nice
le lundi 2 décembre 2024 à 14h30

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOTER !

PROCÈS VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Académie :

Département n°

Établissement : _____

RÉSULTATS DU VOTE : ORIENTATION FÉDÉRALE NATIONALE

INSCRITS VOTANTS NULS OU BLANCS EXPRIMÉS

Liste Unité et Action et sans tendance	<input type="text"/>
Liste École Émancipée et des syndiqué.es hors tendance	<input type="text"/>
Liste Émancipation	<input type="text"/>
Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale	<input type="text"/>
Liste Front Unique	<input type="text"/>

RÉSULTATS DES VOTES : RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE NATIONAL

Inscrire le nombre de voix obtenu par chaque option

POUR _____	CONTRE _____	ABSTENTION _____	REFUS DE VOTE _____
---------------	-----------------	---------------------	------------------------

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement

Certifié exact à

le 28 novembre 2024

À transmettre dès la fin du dépouillement par mail à l'adresse suivante :
s3nic@snes.edu

Pensez à joindre la liste d'émargement des votants.

**LISTE DES ÉLECTEURS ET
D'ÉMARGEMENT DES VOTANTS**

Département : _____

Établissement : _____

n° RNE : _____

Signatures

- Le secrétaire de S1
- Le trésorier de S1
- Les membres de la commission de dépouillement

Joindre cette liste émargée à l'envoi du procès-verbal de dépouillement

En votant, chaque syndiqué(e) émarge en face de son nom

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU

Scrutin du 7 novembre au 28 novembre 2024

VOTE n°1 :

Orientation fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Unité & Action et sans tendance
- École Émancipée et des syndiqué·es hors tendance
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Front Unique

VOTE n°2 :

Rapport d'activité fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE
VOTE